

RÈGLEMENT DE LA PLB MUCO 2018

1 • FORMULE CYCLOSPORTIVE :

La Cyclosportive 145 km est ouverte à toute personne, âgée de 18 ans et plus au jour de l'épreuve, licenciée ou non.

L'engagement est accepté dans les conditions suivantes :

- Pour les licenciés (FFC, UFOLEP, FFTRI, FF HANDISPORT ou autres), joindre une photocopie de la licence comportant la mention du certificat médical du/..../..
- Pour les licenciés FFCT, FSGT et les non-licenciés, joindre obligatoirement un certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.

2 • FORMULES CYCLOTOURISTES :

Les formules cyclotouristes (145, 105, 60 et 20 km) sont ouvertes à toutes et tous, licenciés ou non.

3 • MINEURS :

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS (60 km et 20 km)

4 • RESPONSABILITÉ CIVILE :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la FFC ; les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux participants d'être personnellement assurés pour leurs propres dommages corporels et matériels.

Un participant provoquant une chute engage sa responsabilité civile, les dégâts matériels ne sont couverts que si la responsabilité de l'organisation est prouvée.

En cas d'accident: Le participant autorise les services de secours à communiquer son nom, prénom ou n° de dossier aux organisateurs de la manifestation afin que ces derniers puissent prendre contact avec un membre de sa famille le cas échéant".

5 • VÉHICULES :

SEULS LES VÉHICULES DE L'ORGANISATION (sécurité, secours, assistance) sont autorisés à suivre le déroulement de l'épreuve cyclosportive et des circuits de cyclotourisme.

6 • PARTICIPANTS :

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE SUR TOUS LES CIRCUITS, en cas d'accident, l'organisation dégage sa responsabilité pour les conséquences liées au non port de celui-ci.

LES PARTICIPANTS sont tenus de se présenter sur la ligne de départ avec un vélo en bon état et un nécessaire de réparation (chambre, pneus).

ASSISTANCE TECHNIQUE Payante sur le site et les parcours.

L'UTILISATION D'UN GUIDON TRIATHLÈTE EST INTERDITE sur l'épreuve.

L'utilisation de vélos couchés est interdite, de même que l'accompagnement par un animal (chien).

7 • CODE DE LA ROUTE :

L'ÉPREUVE CYCLOSPORTIVE et les circuits de cyclotourisme NE SONT PAS PRIORITAIRES.

Les participants sont donc tenus de respecter :

- le code de la route, ceci malgré la présence de 1500 bénévoles qui assure la sécurité
- les consignes des signaleurs, des véhicules et motards de l'organisation présents sur les circuits.

8 • RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

Les participants sont tenus de respecter l'environnement tout au long de la journée.

9 • CHRONOMÉTRAGE :

Il est effectué par une puce électronique pour la cyclosportive 145 km ainsi que la cyclotourisme 145 km et 105 km. La puce est positionnée sur la plaque de cintre et elle ne sera pas récupérée à l'issue de l'épreuve.

le chronométrage est confié à une entreprise spécialisée. L'organisation décline toutes responsabilités concernant des puces qui pourraient être défectueuses. Rappel : l'expérience prouve que 1 à 4 puces sur 5 000 peuvent mal fonctionner soit 0,001%

10 • MONTANT DES INSCRIPTIONS :

145 km : 29 € minimum (30.70 € minimum par internet)

105 km : 29 € minimum. (30.70 € minimum par internet)

60 km : 20 € minimum (21.50 € minimum par internet)

et 20 km : 16 € minimum. (17.50 € minimum par internet)

**L'ENGAGEMENT NE PEUT FAIRE L'OBJET
DE REMBOURSEMENT***

11 • PLAQUES DE CINTRÉ :

Elles seront attachées en évidence à l'avant du cintre.

12 • INSCRIPTIONS :

ATTENTION : pour un bon déroulement de l'épreuve, les inscriptions seront closes à 8h30 le jour de l'événement. Clôture des inscriptions par internet le jeudi précédent (J-2) à minuit.

13 • DÉPARTS :

Donnés Place du Centre à :

- 9 h 00 pour le 145 km
- 9 h 45 pour le 105 et 60 km
- 10 h 00 pour le 20 km.

14 • REMISE DE RÉCOMPENSES :

La remise de récompenses aura lieu au stade à partir de 13h.

15 • ACTION HUMANITAIRE :

- La totalité des inscriptions sera reversée à la lutte contre la Mucoviscidose.
- Chaque participant recevra un reçu fiscal du montant de son inscription.

16 • DROITS :

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photographies et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir les prochaines éditions.

17 • INDÉLICATESSE :

L'organisation n'est en aucun cas responsable de vols de matériel qui n'auraient pas été mis sous sa responsabilité et rappelle à chaque participant de ne pas mettre en évidence et sans surveillance des biens de valeurs.

- *L'engagement, considéré comme un don (reçu fiscal), ne peut faire l'objet de remboursement.*